

---

A remettre au secrétariat du centre avec le dossier

## Acceptation du règlement

Le fait d'inscrire un enfant dans un des temps d'accueils périscolaire et extrascolaire de la commune de Sainte-Maxime implique l'acceptation du présent règlement.

Le présent règlement dans sa mise à jour du 1er Septembre 2022 abroge et remplace toute disposition antérieure. Il s'applique à compter de la date de la signature.

Mr-Mme  
Responsable légal de l'enfant

A \_\_\_\_\_, Le     /     /     Signature :